

13^{ème} Concours lycéen de plaidoires pour les droits de l'Homme de Toamasina

Mercredi 24 avril 2024
Toamasina



13^{ème} Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina

Mercredi 24 avril 2024

Conception et réalisation : Institut international des droits de l'Homme et de la paix - mars 2024

Directrice de publication : Nicole Ameline, Institut international des droits de l'Homme et de la paix

Coordination : Fiona Schnell et Alexandra Frontali, Institut international des droits de l'Homme et de la paix - Association Yes Taffita - Équipe du bureau de la Coopération Décentralisée des Régions Normandie et Atsinanana

Mise en page : Eve Mesnil Letellier

Relecture : Fiona Schnell, Clémence Bisson, Alexandra Frontali, Eve Mesnil Letellier, Institut international des droits de l'Homme et de la paix - Yes Taffita

L'élaboration de ce recueil de plaidoiries et la réalisation du Concours sont le fruit d'un travail collectif de l'ensemble de l'équipe de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix et de l'association Yes Taffita ainsi que des partenaires associés.

Un grand merci à eux pour leur investissement à la réussite de ce concours et dans la défense des droits de l'Homme.

Les organisateurs du Concours n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les candidats ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Le Concours lycéen de plaidoiries pour les droits de l'Homme de Toamasina est organisé depuis 2012 par l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix en partenariat avec la Maison de la coopération décentralisée entre les régions Atsinanana et Normandie.

Cet événement donne la possibilité à des élèves malgaches de plaider un cas récent et réel de violation des droits de l'Homme à travers le monde. Grâce à ces avocats en devenir, le public présent ainsi que les lecteurs de ce recueil sont amenés à s'interroger par rapport à des situations souvent méconnues mais toujours révoltantes de violation des droits de l'Homme. Par leurs arguments, ces jeunes proposent des solutions juridiques et sociales afin de lutter contre l'impunité et défendre et promouvoir les droits de l'Homme.

Cette année 2024, les organisateurs du Concours ont reçu 189 inscriptions provenant de 23 établissements scolaires de la Région Atsinanana. 123 plaidoiries ont finalement été déposées auprès des organisateurs et 12 d'entre elles, représentant 5 établissements, ont été retenues pour la finale qui se tient mercredi 24 avril 2024 à Toamasina. Cet engouement pour le Concours démontre sa pertinence pédagogique et la très forte envie des élèves de pouvoir s'exprimer sur des enjeux sociaux fondamentaux au sein de la société malgache.

Cet événement est organisé dans le cadre de la Coopération Décentralisée des Régions Normandie et Atsinanana, et dont l'équipe apporte un soutien logistique précieux tout au long de la mise en œuvre de ce projet. A ce titre, il est important de rappeler que ce projet existe car il est soutenu par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel et l'Alliance Française de Tamatave.

Les organisateurs du Concours ont une pensée particulière pour l'équipe de l'association YES-Tafita qui appuie la coordination de cet événement et qui anime les différents Clubs pour les droits de l'Homme en Région Atsinanana et qui joue un rôle essentiel de diffusion du Concours sur le territoire de la Région Atsinanana.

Sommaire

« Donnez leur une chance » Damien TARKA REYMOND et Guillaume CHAN AH-THION	p.9
« Au-delà des murs » Angelina Lucette MANAMBELO	p.13
« Tous différents, tous égaux ! » Maminirina Mahefasoa SANTATRINIAINA et Miary Finoana RATSARAEFADAHY	p.17
« Chut ! Motus et bouche cousue » Marie Nancia HERISOA et Mawein Junie Arminah NOELINIAINA	p.21
« Loque humaine » Marie Evanne Princia MIHAJARIVONJY	p.25
« Où est la limite de ma douleur » Hery Nirina Elodie RAHARIVOLA	p.29
« Nature en vengeance » Tagica Tocodi Julien SAMPY	p.31
« Grosse et alors ? » i'Tia Miangaly ANDRIANALISON et Malalaniaina Christiana RANDRIANARIVELO.....	p.35
« Ma voix, mes mots, mon droit... » Danay Rounah HARLANN	p.39
« SOS à nos santés ! » Maminiaina Escandino NOMENJANAHARY	p.43
« Illusion ou réalité » Larory Laïda VELONIRINA et Andrea Typhaniah RANDRIMANANTENASOA	p.47
« L'accès à l'éducation pour les enfants démunis de Madagascar » Lorène Arisoa RAZERMERA	p.51

« **Donnez leur une chance** »

Damien TARKA REYMOND et Guillaume CHAN AH-THION

Mesdames, messieurs et les membres du jury bonjour.

Nous sommes ici pour parler de l'avortement dans notre pays, particulièrement à Tamatave où l'avortement est devenu une normalité comme aller au marché. De nombreuses femmes meurent chaque année de cette pratique réalisée de manière clandestine pour la plupart, dans des conditions non sécurisées. Mais savent-elles qu'elles mettent leur vie entre les mains d'une personne non suffisamment expérimentée ? Dans tous les cas cela reste puni par la loi, quelles qu'en soient les causes.

Cependant il est stipulé dans le protocole de Maputo en 2003 qu'en cas d'agression sexuelle, d'inceste ou lorsqu'une grossesse met en danger la vie de la mère, l'avortement est autorisé. Or dans la majorité des cas ce sont des avortements suite à une grossesse non désirée.

Mesdames, messieurs, et membres du jury, laissez-nous vous conter une histoire poignante, celle de Mireille. Mireille, une jeune femme de 24 ans, habitante d'un petit village reculé de Madagascar, avait toujours rêvé d'une vie meilleure. Issue d'une famille modeste, elle avait dû abandonner ses études dès l'âge de 16 ans pour aider financièrement sa famille. Malgré les obstacles, elle gardait espoir en un avenir où elle pourrait réaliser ses ambitions. Un jour, alors qu'elle travaillait comme aide ménagère chez une famille aisée de la ville voisine. Mireille fut victime d'un viol brutal perpétré par le fils de ses employeurs. Dévastée et terrifiée, elle garda le silence par peur des représailles et de la stigmatisation sociale. Quelques semaines plus tard, Mireille découvrit qu'elle était enceinte.

Son monde s'effondra autour d'elle. Déjà fragilisée par le traumatisme du viol, elle se retrouvait maintenant confrontée à un choix déchirant : porter l'enfant issu de cet acte odieux ou avorter dans des conditions incertaines et dangereuses. N'ayant pas les moyens de se rendre dans une clinique officielle, Mireille se tourna vers une sage-femme clandestine, désespérée de mettre fin à cette grossesse non désirée. Dans l'obscurité d'une chambre mal éclairée, entourée de l'odeur âcre de désinfectant bon marché, elle subit l'intervention, sans aucune garantie quant à sa sécurité ou à sa santé. Le soulagement qu'elle ressentit après l'avortement fut de courte durée, car elle fut bientôt rattrapée par les complications médicales. Privée d'un suivi médical adéquat. Mireille souffrit en silence, craignant pour sa vie et regrettant amèrement les

événements qui l'avaient menée à cette situation désespérée. Cette histoire poignante de Mireille met en lumière les injustices et les dangers auxquels sont confrontées des milliers de femmes à travers Madagascar. C'est pourquoi il est impératif que nous agissions maintenant, en tant que société et en tant que gouvernement, pour garantir à ces femmes le droit à des soins de santé sexuelle et reproductive sûrs et accessibles.

C'est le cas d'une lycéenne Volatina âgée de 17 ans qui après un rapport non protégé n'avait plus ses règles. Un mois passé, ses règles n'étant toujours pas arrivées elle s'inquiète. Elle en a parlé à une de ses amie Loganne, qui lui dit simplement de ne pas s'inquiéter. Et puis deux mois ont passé et elle avait tous les symptômes d'une grossesse. Ce n'est qu'après que son amie lui a dit d'acheter un test de grossesse qu'elles ont su qu'elle l'était véritablement. La jeune fille persuadée que garder l'enfant allait lui gâcher sa vie, pensant à comment son entourage allait prendre la nouvelle et à tout ce qui l'attend encore sa jeunesse et ses études la panique lui prend de plein fouet. Elle demanda alors conseil à sa tante qui était fortement proche d'elle et qui l'emmena chez un gynécologue qu'elle connaissait pour avorter clandestinement. A la suite du rendez-vous chez le médecin elle reçut un traitement puis après quelques douleurs abdominales l'embryon sort. Elle était soulagée mais ignorant qu'elle venait d'enfreindre la loi, d'après l'article 317 qui affirme que quiconque pratiquant l'IVG est passible de six mois à deux ans d'emprisonnement. Mais ici rares sont ceux qui connaissent cette loi, personne ne la respecte même pas les dirigeants ni les autorités. Cependant même si cette loi aurait été connue, malheureusement cela ne changerait rien. Il faut voir le nombre de cliniques clandestines et le règne de la corruption ici dans notre pays cela serait parler à un sourd. Car oui il n'y a pas qu'aux urgences qu'on peut avorter. On ne compte plus le nombre de soi-disant cabinets médicaux que les sages-femmes et médecins ouvrent clandestinement et cela avec des matériels volés la plupart avec le manque de personnel et le manque d'hygiène. D'innombrables jeunes filles détruisent leur corps. Gâchent leur avenir et noient leurs parents dans la honte à cause de leur irréflexion. L'utilisation de contraceptions est-elle tabou ou pensent-elles que l'avortement lui-même est un contraceptif ? Non c'est juste de la pure négligence et un manque de vigilance. Sans parler de ces médecins qui prennent l'argent de ces jeunes filles ! Ils ne les sensibilisent même pas face aux dangers et aux dégâts de l'avortement sur leur corps.

En conclusion, mesdames, messieurs, et membres du jury, je vous implore de donner à ces femmes une chance, une chance de vivre sans la menace de la clandestinité et de la violence, une chance de décider de leur propre corps et de leur propre destin. Ces deux témoignages

extrêmement douloureux devraient amener le gouvernement à méditer sur la légalisation de l'avortement à Madagascar tout en encadrant le délai limite pour pouvoir avorter après la date des dernières règles. Cela permettra aussi à ces femmes de disposer de soins mérités sans aucun risque l'accès aux moyens de contraception devrait aussi être adapté à leur situation de précarité. Fermer tous les cabinets clandestins et sanctionner les responsables. Importer des moyens de contraceptions modernes de l'extérieur. comme le stérilet et la pilule. Rendre tous les contraceptifs gratuits aux moins de 18 ans. Légaliser et encadrer l'avortement est non seulement un impératif moral, mais aussi une nécessité pour assurer la dignité et la sécurité des femmes à Madagascar.

Merci.

Damien TARKA REYMOND
et Guillaume CHAN AH-THION

« Au-delà des murs »

Angelina Lucette MANAMBELO

Nul part on ne se sent à l'abri, même pas dans son propre foyer. Les murs de la maison dissimulent des horreurs inimaginables, ils sont témoins d'actes horribles qui se produisent au sein de la famille : cris, pleurs, tristesses, douleurs, exploitation, maltraitements et violence. S'ils pouvaient parler, ils feraient des révélations les plus choquantes.

Mesdames et messieurs, membres du jury,

Bonjour.

À 100 kilomètres de Tamatave, notamment à Brickaville, le 23 janvier 2024, une tragédie a frappé une pauvre famille. Sous son toit, une petite fille de 11 ans a vécu un enfer. Elle fut abusée sexuellement. Son agresseur fait partie de sa propre famille : ce n'est autre que son oncle. Comment est-ce arrivé ? Le lien du sang ne signifie-t-il plus rien ? On ne peut plus se fier à sa famille ?

Le Ministère de la Justice représenté par RANDRIAMANANTENASOA Landy Mbolatina a dénoncé que les actes de violences sexuelles envers les femmes et les jeunes filles à Madagascar firent 600 victimes l'année précédente en 2023 et qu'au début de cette année, le mois de janvier, on a recensé 133 victimes. Le viol est pourtant condamné par la Justice, non seulement malagasy mais aussi la communauté internationale. La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (1989) précise que les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. Que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale. Que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autre pratiques sexuelles illégales.

Les viols faits aux femmes et aux jeunes filles ne cessent d'augmenter chaque année, mois, jour, heure, minute. Cette question se posera toujours : qu'est-ce qui conduit les hommes malagasy à se livrer à un tel acte ? Ce qui nous mène à tant d'autres : est-ce la pauvreté et le chômage ? La drogue est-elle pour quelque chose ? L'absence d'éducation ou encore le manque de loisirs, un problème conjugale. La réponse se trouve quelque part dans leur tête, et il est sage de ne pas entrer dans leurs pensées criminelles.

Cette jeune fille s'appelle Rasoa, elle a 11 ans. C'est un âge dans lequel on vit son enfance pleinement. On joue, on s'amuse, l'insouciance totale.

Rasoa vit chez sa grand-mère depuis quelques temps. Celle-ci l'éleve seule. Elle part souvent dans les champs pour des travaux agricoles, laissant Rasoa jouer avec ses amis. De plus, elle était entourée des proches, des membres de sa famille, logiquement elle ne court aucun danger puisque c'est un jour ordinaire. Pour tout le monde sans doute mais pour Rasoa, le monde a basculé. Il s'effondre sous ses pieds. On l'a violée mais elle ne comprend pas ce qui s'est passé. Elle sait juste que son oncle lui a fait du mal. Ça n'a rien à voir avec des tapes ou des pincettes sur les bras qu'elle a déjà reçues après avoir fait des bêtises. C'est tout autre qui la tétanise, la fait sentir dégoûtante. Elle s'est débattue de toutes ses forces, en appelant à l'aide mais personne n'est venue. Son oncle lui a même interdit de dire à qui que ce soit, ce qu'il venait d'arriver.

On a volé son innocence, sa joie de vivre en un éclat. L'enfant s'est muré dans le silence par crainte. Tout ce qu'elle voulait désormais, c'était oublier. Elle espérait que jamais plus elle n'aurait à revivre tout cela. Mais elle se trompait, il n'y a pas eu qu'une seule fois. Quand l'occasion se présentait il recommençait encore et encore.

Sa grand-mère s'apercevait du changement chez elle, on dirait que quelque chose ne va pas. Mais, elle ne se doutait pas un instant que sa petite fille fut violée. D'ailleurs qui pourrait faire une chose pareille à une gamine ? Jusqu'au jour, où elle a entendu les cris de Rasoa qui réclament secours. Quel malheur ! Son oncle a violé Rasoa et il a pris la fuite. Il l'a laissée à moitié morte. Ce fut la panique dans la famille. On l'a transférée à l'hôpital Be Tamatave le 23 janvier 2024. Le docteur a affirmé aux médias que les dégâts sont importants, son organe génital est complètement détruit.

Mesdames et messieurs, cet acte et tant d'autres nous permettent d'affirmer que les droits de l'enfant sont bafoués. N'est-il pas dit dans la Convention Internationale de Droits de l'Enfant article 34 que les États parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle ? A cette fin, les États prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale. Est-ce que les gens ignorent la peine encourue par des coupables de viol ? Notre pays s'oppose formellement à cette pratique.

Chers citoyens, nous ne pouvons pas tolérer que ces actes se produisent et se perpétuent. Chacun doit prendre ses responsabilités, les autorités comme les associations, les agents de police et les gendarmes. Ces histoires sont trop fréquentes dans le pays. C'est contraire aux valeurs ancestrales, à nos cultures. Il est temps de protéger les enfants. On ne doit pas dissimuler ces choses car cela ne fait qu'accroître les cas. Les coupables devront être traduits en Justice afin qu'ils puissent s'expliquer, être jugés pour leur crime. Par contre les victimes seront entendues et consolées dans leur souffrance.

Nous allons nous concentrer sur trois mots essentiels pour les services des femmes à savoir : prévention, protection et prestation. C'est un engagement suivi d'action. La sensibilisation doit être faite partout. Les agresseurs doivent comprendre qu'on est en guerre contre eux. Les familles seront plus vigilantes envers les enfants car ils constituent des proies faciles étant sans défense, sans surveillance. Les victimes doivent obtenir réparation. Elles pourront recevoir des soins gratuits pour guérir leur blessure corporelle mais aussi psychologique. Leur guérison est longue, un accompagnement moral est nécessaire.

Les violences sexuelles ne peuvent pas être effacées par le temps. Les petits arrivent parfois à enfouir leur traumatisme au plus profond de leur mémoire mais il est comme une épée de Damoclès qui peut refaire surface à tout moment. Et quand cela arrive, elle causera un mal profond.

Mesdames et messieurs, les enfants ont besoin de grandir dans un monde où ils se sentent en sécurité. Toutes formes de violences nuisent à leur développement. Le cadre familial, les quatre murs de nos foyers ne doivent pas être des murs de la honte, ils devraient nous rappeler combien on était heureux dans notre enfance.

Angelina Lucette MANAMBELO

« Tous différents, tous égaux »
Maminirina Mahefasoa SANTATRINIAINA
et Miary Finoana RATSARAEFADAHY

« J'ai frappé à ta porte
J'ai frappé à ton cœur
Pourquoi me repousser ?
Ouvre-moi, mon frère. »

Ceci est un extrait venant du poème écrit par René Philombe intitulé « L'homme qui te ressemble » écrit en 1977 et qui dénonce la discrimination des personnes de couleur. Sans aucun doute, le message a peut-être été transmis à cette époque, mais aujourd'hui, il existe d'autres formes de discrimination qui sont nées en raison des préjugés dont les personnes sont victimes.

Mesdames, messieurs, chers membres du jury, agréez nos sincères salutations,

Nous sommes devant vous aujourd'hui pour vous parler d'un problème qui n'est sûrement pas nouveau à vos oreilles qui n'est autre que la discrimination. Plusieurs personnes sont discriminées à cause de leurs couleurs de peau, leur origine, leurs classes sociales ou encore à cause de leur apparence physique.

On peut la trouver partout mais très peu de personnes osent se plaindre par peur d'être jugées, donc même si on la remarque rarement, peu de personnes vont intervenir. Mais la discrimination c'est quoi ? Peut-être vous posez-vous cette question. Alors, la discrimination c'est lorsque quelqu'un est traité de manière injuste ou désavantageuse en raison de caractéristiques telles que sa race, son âge, sa religion, son sexe, son handicap, ou d'autres raisons similaires. Donc pour faire simple, c'est lorsque, dans la même situation, une personne est moins bien traitée que d'autres.

C'est le cas de certaines personnes vivant dans la région d'Ambositra, qui sont isolées de la société car ce sont des soit disant des « descendants d'esclaves. » Et pour cette raison, on les a mis dans une ville à part, ils sont rabaissés et dans le cas d'un mariage, on leur demande qui sont leurs ancêtres, on les questionne sur les origines de leurs parents pour éviter qu'ils s'unissent avec des personnes autres que des descendants d'esclaves. Dans ce cas-ci, on cherche à limiter au maximum les

interactions avec eux. Or ce sont des personnes respectueuses et sympathiques mais ils sont jugés sur la classe sociale de leurs ancêtres. N'est-ce pas absurde ?

Cela a été aussi mon cas, fut un temps j'ai été insulté et ai été moqué par certaines personnes à cause de la situation financière de mes parents car je me baladais en sandales contrairement à d'autres qui étaient mieux habillés que moi. On me traitait comme un clown, on me regardait souvent de travers mais je souriais et prenais sur moi car je voulais m'intégrer dans leurs groupes d'amis et qu'avec le temps je me suis habitué à ce mode de vie. Et je suis convaincu que je ne suis pas le seul à avoir vécu cela pendant mon enfance et je suis certain que beaucoup se reconnaîtront.

Cela a aussi été le cas de Tsilavina : « Je suis un fils de campagnard donc je suis pauvre et on me l'a bien fait remarquer lorsque j'étais au collège et au lycée. A l'école, les élèves me mettaient à l'écart juste parce qu'on me considérait comme pauvre et que cela se voyait à travers mon style vestimentaire. Je le ressentais chaque jour, par exemple lorsqu'on devait faire un devoir de groupe, ils demandaient au professeur de ne pas me mettre dans le même groupe qu'eux car d'après eux j'étais un bon à rien. Et peu importe ce que je faisais je me faisais tout le temps critiquer et rabaisser. Aujourd'hui j'ai 21 ans, et même sur mon lieu de travail je me fais toujours discriminer. »

Le saviez-vous ? Selon une enquête 22% des femmes et 15% des hommes à Madagascar ont déclaré avoir subi des discriminations entre 2019 et 2020. Le dernier indice du Rule of Law Index du World Justice Project ou WJP, qui est la principale source indépendante de données sur l'état de droit, révèle que 70 % des pays ont vu la discrimination s'aggraver entre 2021 et 2022.

Et tout ce qu'on vient de vous citer va à l'encontre du Pacte International relatif aux droits civils et politiques qui dispose en son article 2 : « Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

Mesdames, messieurs, cher jury, connaissez-vous les conséquences de la discrimination sur la santé d'une personne et sur la société? La discrimination provoque de l'anxiété, de la dépression et un trouble

post-traumatique. Elle entraîne une baisse de l'estime de soi et de la confiance en soi et des maladies cardiaques à cause du stress constant. Elle est aussi la cause de l'exclusion sociale en limitant la participation complète de certains individus. Elle a aussi un impact économique car cette pratique diminuera la productivité de la société.

Cher jury, savez-vous pourquoi des personnes se font discriminer ? Je vais vous le dire moi, les personnes se font souvent discriminer à cause de leurs situations sociales par rapport à d'autres personnes, à cause de leur couleur de peau, de leurs handicaps, de leurs différences par rapport aux autres, des préjugés que nous avons à leur égard et que l'on transmet à nos familles ou à nos amis et eux aussi vont propager ces mêmes préjugés à d'autres personnes ; et c'est ainsi que la discrimination se propage lentement mais sûrement.

Cher public, on vous mentirait si on vous disait qu'on n'est pas là pour gagner car c'est l'une des raisons pour lesquelles on a participé à ce concours mais notre vrai objectif est d'apporter un changement à notre société actuelle qui juge des personnes sans vouloir connaître leur valeur. Mesdames et messieurs, je vous assure que peu importe l'aspect extérieur ou la situation financière d'une personne ; qu'elle soit grosse ou mince, qu'elle soit noire, jaune ou blanche, que ce soit un homme ou une femme, qu'elle soit handicapée ou non, en tout premier lieu c'est un être humain comme vous et moi, et elle a les mêmes droits que nous.

On espère que vous avez compris combien ce problème est essentiel. Nous devons agir rapidement car si cela continue je ne sais pas dans quelle direction ira notre cher pays. Et pour pallier ce problème, nous demandons au Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme d'approcher les personnes victimes de discrimination ou au moins les informer de votre existence en améliorant votre plateforme de réception des cas sociaux comme celui-ci pour leur apporter le maximum d'aide possible. Puis nous nous tournons vers ce qui est responsable des ressources humaines, nous vous demandons d'être transparents sur les cas de discrimination et sur bien d'autres cas. Puis on s'adresse aux établissements éducatifs, surveillez de près et sensibilisez les jeunes pour éviter les cas de discrimination parce que c'est surtout pendant la période de l'adolescence qu'on est en proie aux problèmes comme celui-ci. Ensuite, l'Etat doit former et informer les personnes pour sensibiliser le maximum de personnes pour lutter contre la discrimination et autres phénomènes sociaux dans notre pays. Nous devons aussi arrêter d'avoir des préjugés et de les propager. Être ouvert d'esprit est l'une des solutions pour lutter contre cela. Et rappelons nous

d'une chose : « L'union est une force qui se nourrit de la diversité, plus nous sommes différents, plus nous sommes complémentaires. »

Merci beaucoup.

Maminirina Mahefasoa SANTATRINIAINA
et Miary Finoana RATSARAEFADAHY

« Chut ! Motus et bouche cousue »
Marie Nancia HERISOA
et Mawein Junie Arminah NOELINIAINA

Mesdames et messieurs, les membres du jury, bonjour !

Nous sommes ici pour plaider contre un sujet qui nous tient à cœur : le viol sur mineur.

Dix mille, dix mille c'est le nombre de dollars qu'on espère posséder. Dix mille peut être aussi la superficie d'une villa ou l'on rêve d'y habiter. Dix mille pourrait également être l'ensemble des compliments qu'on espère recevoir. Mais je le regret de vous annoncer que hélas, depuis mai 2020, dix mille correspond à l'effectif des mineurs ayant portés plaintes contre la violence sexuelle et viol à Madagascar.

Aujourd'hui des milliers de jeunes malgaches mineurs, ont déjà été victime d'abus sexuel. Nous avons invoqué ci-dessus le nombre dix mille mais cela ne représente que ceux qui sont sortis du silence, ceux qui ont le courage de prendre la parole. A combien s'élève donc le nombre exact des victimes incluant ceux qui n'osent pas parler ? Combien sont-ils à se taire par frayeur, honte ou les belles paroles de leurs agresseurs ? J'ai bien peur, mesdames et messieurs que ce nombre soit largement supérieur a dix mille.

Y a-t-il des fans de basketball ici, parmi vous qui nos écoutent ? Diana elle en est une, elle adorait cela. A ses 11 ans, Diana s'inscrit au club de basket de son quartier. Contrairement aux autres petites filles de son âge qui voulaient être vues telles qu'une princesse Diana rêvait de devenir élite dans ce sport. Pendant trois ans de son enfance, Diana s'est fait violée par son coach. Apres les matchs pour célébrer les victoires, suite à chaque défaite pour soulager les nerfs. Toutes les occasions étaient à saisir pour son agresseur. Sachant que seul son entraîneur est capable de l'aider à atteindre son objectif alors chut, elle devait garder le secret.

Or, la loi malgache énonce dans l'article 332 alinéa 1 que : « Le viol est puni de travaux forcée si il a été commis sur la personne d'un enfant au-dessous d 15 ans ». Mais ici, ce n'est pas le violeur qui est emprisonnée mais la violée, oui, prisonnière de son silence.

Un autre cas que j'ai lu dans un journal m'avait marqué : Angèle, la baby-sitter de Tommy l'aidait comme chaque samedi soir à faire ses devoirs.

Mais avec la difficulté de la vie amoureuse d'Angèle elle s'est défoulée souvent sur le petit Tommy du haut de ses 6 ans. Elle lui disait : c'est un sport comme les autres... Ne t'inquiète pas papa et maman sont au courant. Alors après chaque acte, Angèle lui offrait un jouet, du chocolat... Une fois, la mère de Tommy avait oublié son portable. En rentrant pour le chercher elle surprend son fils tout nu, allongé sur le canapé, la tête au-dessous de la partie intime d'Angèle. Surprise, elle a poussé un cri qui avait réveillé un voisin. La mère la tabasse, le voisin appelle la police. Tout est flou pour Tommy. Après quelques tests médicaux, on constate que Tommy est atteint du sida.

Que deviendraient-ils du coach de Diana, de la baby Sitter de Tommy et des milliers d'autres présumés violeurs d'enfant ? Seraient-ils punis à la hauteur de leurs actes ? D'après les textes internationaux, oui ils devraient l'être car selon l'article 34 de la convention internationale des droits de l'enfant : les Etats s'engagent à protéger l'enfant contre toute forme d'exploitation sexuelle et violences sexuelles ».

Quand à Vanessa, son histoire était confiée à sa sœur jumelle. Pourtant certains le savaient, des amis, la famille et même sa mère. Mais personne ne disait un mot, ce n'est que 30 ans après que l'histoire de Vanessa est mise au grand jour par un livre qu'elle a écrit, intitulé : « A celui qui a détruit ma jeunesse ». Nous découvrirons à travers ce bouquin que Vanessa a été violée par son beau-père alors qu'elle n'avait que 12 ans. Un beau-père ayant un statut social soigné est désormais accusé d'inceste. Dans le cas de l'inceste, la punition s'élève à une peine de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 4 millions à 20 millions d'Ariary, soit 874 à 4370 Euros.

Malheureusement mesdames et messieurs, les victimes d'inceste tout comme Vanessa se multiplient. Maheri, une association qui prend en charge des victimes sur le genre, en reçoit plusieurs plaintes. D'après l'Express de Madagascar 40% des dossiers qu'elle traite concerne des viols dont l'auteur de la majorité est le père de famille ou un autre membre de la famille.

Ces milliers d'enfants ont dû grandir et se reconstruire avec les conséquences psychologiques, psychiques et physiques causées par le viol. Pensées suicidaires, dépressions, anxiétés, isolement et dissociation. Voilà un bien lourd fardeau à porter pour les jeunes épaules d'un enfant innocent.

Est-ce acceptable, très cher public et les membres du jury que ces jeunes subissent tout cela. Car ce qui est arrivé à Diana, à Tommy, ou

à Vanessa pourrait aussi arriver à vos enfants, famille ou ami.

Il y a environ une semaine, une nouvelle loi vient de naître à Madagascar : le cas de viol sur des enfants âgés de 10 à 13 ans sera puni par la castration chirurgicale ou chimique. Le viol de mineur âgé de 14 à 17 ans sera puni par la castration chimique. Les contrevenants risquent également désormais des peines plus sévères allant jusqu'à la peine à vie.

Cette loi sera-t-elle appliquée ou ce sera juste une loi sur table ?

Pour lutter contre ce fléau silencieux, nous devons mener des actions : créer des organisations qui prennent en charge gratuitement des enfants victimes de violence sexuelle telle que le centre Vonjy, dans chaque province de la grande île. Car malheureusement, il n'en existe qu'à la capitale. Parler ouvertement du viol dans les écoles, quartiers, familles...

Le viol n'est en aucun cas un sujet tabou. Sensibiliser les parents pour qu'ils croient et soutiennent leurs enfants durant ces périodes sombres, et les aident à leur guérison.

Alors ensemble, rompons le silence et établissons la Justice.

Marie Nancia HERISOA
et Mawein Junie Arminah NOELINIAINA

« Loque humaine »

Marie Evanne Princia MIHAJARIVONJY

Certaines ont connu la cruauté de ce monde, dès l'aube de leur 15.552.000 secondes. D'autres ont joui de la même malchance en ayant connu le pire dès leur plus tendre enfance. Comparée à ce qu'elles ont subi, la mort n'est qu'une piètre tragédie. Et, dans les cœurs les plus meurtris, ces mots sont enfouis : « Si ma destinée avait toujours été ainsi, j'aurais souhaité ne pas goûter à la vie. »

Formulée d'une autre manière peut-être, mais cette pensée a déjà frôlé ne serait-ce qu'une fois l'esprit de celles dont le Temple Sacré fut outragé. L'outrage en question, s'agissant d'une atteinte à leurs personnes, est complexe car l'atteinte n'est pas avec des mots mais avec des actes qui ne sont autres que les violences sexuelles dont sont victimes d'innombrables filles dans le monde, y compris les natives malgaches.

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, très chers membres du jury, bonjour.

Je ne vous informerai point si je vous dis que les cas de violences sexuelles persistent à Madagascar. C'est un fait tellement fréquent, de nos jours, que c'est devenu une habitude d'apprendre qu'un enfant s'est « encore » fait violer. Nos réactions vis-à-vis de ces nouvelles semblent tristement se rapprocher de nos réactions après que nous ayons appris qu'il y avait un mort chez nos voisins. Que dis-je, dans ces situations, nous montrons plus d'empathie envers la famille des défunts, en leur présentant nos condoléances, en assistant à la veillée funèbre ainsi qu'à l'enterrement, qu'envers celles, laissées pour mortes, après l'ignominie dont elles furent victimes. Mais, après tout, nous ne sommes pas concernés dans ces cas, alors, pourquoi en faire toute une histoire ? C'est comme si nous n'étions plus conscient de la gravité de la situation. De ce fait, rappelons-nous ce qu'est un viol : tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. Ce genre d'acte infâme gagne de plus en plus de terrain, et, le plus troublant, c'est que cette montée en flèche se fait surtout ressentir dans le domaine infantile. L'année 2023, le Ministère de la Justice a recensé 600 cas de viols infantiles et, 133 cas en début de janvier de cette année.

Voyez-vous le massacre qui se cache derrière ces chiffres ? Arrivez-vous à visionner les horreurs subies par les victimes ? Comme celles subies par deux sœurs, résidant à Amontana dans la province de FIANARANTSOA, ayant l'une 10 et l'autre 7 ans. On les appellera respectivement Fara et

Soa. Suite à un arrangement entre leur père et leur maîtresse, elles allaient souvent chez cette dernière. Fara, la plus âgée, fut la première victime. L'enfer débuta pour elle en mai 2023. Deux hommes nommés Mamitiana et Kevin, âgés de 30 et 19 ans, étant l'un le concubin et l'autre le neveu de la maîtresse, abusaient d'elle. Pour tromper Fara, d'après elle, ils lui demandaient de leur faire des massages et lorsque la petite fille, innocente et naïve, mettait la main à la pâte, ils passaient à l'acte. Elle a toujours gardé le silence jusqu'au 9 décembre 2023 car en ce temps, son père a constaté qu'il y avait quelque chose qui ne tournait pas rond chez sa fille. Chez le médecin, ils avaient appris que Fara était totalement détruite, en faisant référence à son appareil génital et son orifice rectal.

Soa, la plus jeune, n'a pas, non plus, été épargnée. Elle racontait : « Quand je regardais la télé, Kevin m'approchait avec un drap, nous recouvrait tous deux avec et commençait à jouer avec mes parties intimes. Le même scénario se reproduisait le soir, sauf que c'était le tour de Mamitiana. J'avais très peur et je pleurais. »

Comprenez-vous ce qu'elles ressentent ? A moins que vous ne vous mettiez dans leur peau, jamais vous ne comprendrez leurs ressentis ; et hélas, aucun d'entre nous présents dans cette salle aujourd'hui ne pourrait juste s'imaginer être victime d'une telle chose. N'ai-je pas raison ? Vous et moi tenons trop à notre bien être personnel ainsi qu'à notre santé mentale, d'autant plus que ces actes piétineraient nos précieux droits comme ils sont allés à l'encontre de l'un des droits fondamentaux de Fara et Soa énoncés dans l'article 34 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant affirmant : « les enfants doivent être protégés contre toutes formes d'exploitation et de violences sexuelles. »

Pour essayer de réparer l'injustice, le père de Fara et Soa est allé porter plainte à la police et aussitôt la plainte déposée, les deux hommes furent arrêtés. L'incarcération n'a pas duré longtemps puisqu'ils ont obtenu une liberté provisoire grâce à leur avocat. Arrivée au tribunal, l'affaire a été repoussée deux fois car, non seulement, les deux criminels avaient de la famille dans le tribunal, mais encore, suite à une demande de leur avocat disant qu'il ne croyait pas à la preuve montrant que Fara était totalement détruite, d'autres examens chez un autre médecin ont été effectués et ces derniers montraient que Fara était encore vierge. Constatez l'inhumanité des personnes par vous-mêmes.

Jusqu'à aujourd'hui, ces deux hommes errent libre dans la nature, pouvant encore détruire la vie d'autres petites filles, en dépit de l'article 331 du Code pénal malgache qui affirme : « l'attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence sur la personne d'un enfant de l'un ou l'autre sexe âgé de

moins de quatorze ans, sera puni de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 2 millions à 10 millions d'ariary. »

Les lois, non respectées ; l'Etat, les parents, n'accomplissent pas leur devoir ; et nous ? Nous sommes juste des spectateurs contemplant la dégradation de la vie de ces enfants. Allons-nous continuer ainsi ? Si vous êtes décidés à vous engager dans la voie du changement, soulevons-nous.

Fara, Soa et d'autres encore sont tombées entre les mains de véritables psychopathes et ces derniers ont complètement détruit leurs vies. Pour faire en sorte que les dégâts se minimisent pour la génération future, je demande au très cher Ministre de la Justice de faire un tri mensuel dans ses subalternes ; vérifiez qu'ils sont dignes de confiance et qu'ils sont prêts à accomplir leurs devoirs avec honnêteté et droiture et si nécessaire, licenciez les corrompus. Je fais appel aux autorités concernées, lancez des campagnes pour faire connaître à la masse populaire les nouveaux châtiments réservés aux violeurs de manière à leur faire peur. Allez jusqu'aux plus fin fond des bois et donnez toutes les informations nécessaires aux campagnards pour qu'ils soient informés de la situation. Je propose qu'on fasse payer aux parents qui ne protègent pas leurs enfants, de leur plein gré, une amende afin qu'ils accomplissent pleinement leurs devoirs à l'avenir. L'Etat s'est toujours centré sur les violeurs, d'où l'idée de la castration chimique, alors, pour éviter cette dernière, qui dans un sens est une solution mais qui empiète tout de même l'un des principes fondamentaux des droits de l'Homme ; je souhaite qu'on se tourne vers les victimes. En toute franchise, moi je propose que l'Etat crée des centres, non seulement de santé, mais plus précisément un abri pour les victimes du viol ; que l'Etat finance ces centres et protège bien les victimes afin de leur offrir une communauté où elles se sentent protégées et aimées comme il se doit, de sorte qu'elles aient la chance de vivre une vie bien plus paisible pour essayer d'effacer de leurs mémoires les choses terribles qu'elles ont subies.

Vous connaissez peut-être des filles qui ont vécu les mêmes horreurs que Fara et Soa, ou bien votre histoire se reflète dans la leur, alors, brisons ce labyrinthe de miroir et de ces éclats de malheur, reflétons l'espoir.

Ensemble, faisons en sorte que ce fléau cesse son expansion. Soyons les supers héros du quotidien en accomplissant nos devoirs. Et si vous pensez être incapables de contribuer au changement, rappelez-vous ceci : « Tu dois donc tu peux ».

Marie Evanne Princia MIHAJARIVONJY

« Où est la limite de ma douleur »

Hery Nirina Elodie RAHARIVOLA

Mesdames et messieurs, les membres du jury, cher public,

Je m'appelle Elodie et je suis une paysanne. Je suis ici aujourd'hui pour vous parler du travail des enfants.

Je suis née dans un petit village de Bemangahazo district de Mahanoro région Atsinanana. Mes parents sont agriculteurs et ils ont du mal à subvenir à nos besoins. Pour aider, j'ai dû arrêter l'école à l'âge de 10 ans, j'ai travaillé dans un bar à Mahanoro comme serveuse. J'ai travaillé tous les jours, de l'aube jusqu'à tard dans la nuit. Je tombe très souvent malade à cause de la malnutrition. Ce qui me rend triste c'est de ne plus pouvoir continuer mes études.

Est-ce que j'ai eu mon mot à dire ? Hélas, non ! Est-ce la faute de mes parents ? Car selon l'article 26 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme : « Les parents ont droit de choisir l'éducation qu'ils veulent donner à leurs enfants ».

Mais faire vivre sa famille ne fait pas partie du droit des enfants. Imaginez un peu à quel point j'ai souffert et si c'était vous à ma place qu'auriez-vous fait ? Inutile de me répondre je sais que vous travailleriez plus dur pour votre famille.

À Madagascar 8 enfants sur 10 sont non scolarisés pour les préscolaires.

Selon l'UNICEF aussi : 1 300 000 enfants à Madagascar ne sont pas inscrits dans l'éducation préscolaire.

Qui est le responsable ? L'Ambassade de France ou la population Chinoise ? Non, c'est nous les Malgaches, je dis bien « MALAGASY » c'est-à-dire que chacun de nous est responsable de ce qui ne fonctionne pas dans notre pays.

La loi n° 94-029 portant sur le Code du travail dispose dans son article 3 que le travail forcé ou obligatoire est interdit. Le terme « travail forcé ou obligatoire » désigne tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré.

Cher public, ce n'est pas mon histoire mais je suis ici pour porter la parole des enfants qui subissent ces problèmes parce que les conditions

de travail des enfants sont défavorables pour leur santé : ils peuvent se blesser avec des outils incompatibles à leur âge, subir les conséquences de la manipulation des substances toxiques, porter des charges lourdes qui nuisent à leur développement physique. Les enfants qui travaillent sont plus susceptibles d'être victimes d'abus et d'exploitation.

Rendez-vous compte de la douleur de cette fille à cet âge-là ? Elle ne reçoit plus l'amour de sa famille car elle est obligée d'aller chercher de l'argent chaque jour pour aider sa famille.

Puisque les enfants sont l'avenir du pays. Est-il possible pour Madagascar ? On sait tous que la population sans éducation ne pourra jamais se développer ; alors quel est l'avenir de ce pays ? Que deviendra notre grande île ?

Montons une campagne de sensibilisation pour informer les parents et les communautés des dangers du travail des enfants.

La mise en place des programmes d'aide à des familles rurales pour qu'elles puissent subvenir à leur besoin sans avoir à faire travailler leurs enfants.

Chers parents, faire travailler les enfants n'est pas une solution, pour cela envoyons nos enfants à l'école coûte que coûte.

A l'Etat malagasy, de multiplier les mesures pour lutter contre le travail des enfants.

Vous pouvez le faire en renforçant les lois en vigueur et en mettant en place des programmes de sensibilisation.

Vous pouvez également financer la construction d'écoles basées sur les compétences rurales que sur le cursus scolaire actuel, distribution de fournitures ou des bourses d'études pour enfants en zones rurales.

J'aimerais mettre fin à cette histoire pour que tous nos enfants soient notre fierté et notre avenir. Alors prenons notre responsabilité pour leur droit. Car l'union fait la force !

Merci de votre attention.

Hery Nirina Elodie RAHARIVOLA

« Nature en vengeance » Tagica Tocodi Julien SAMPY

L'eau, l'inondation atteint plusieurs villes.
La terre, la désertification gagne du terrain.
Le feu, la disparition affecte espèces et forêts.
L'air, la pollution suffoque et asphyxie la foule.

Mesdames, messieurs, honorables membres du jury, chère audience, bonjour,

On dit de l'Homme qu'il est maître de la nature, qu'il a su soumettre celle-ci à ses caprices grâce au progrès technique. Mais ne trouvez-vous pas que c'est un peu tiré par les cheveux ? A-t-il vraiment réussi à la dompter ? Elle semble plutôt remontée contre les êtres vivants, en particulier la communauté humaine. Pour quelles raisons ? Les déchets, la surexploitation ; ils font partie des facteurs du changement climatique. Oui, ils sont responsables de l'inondation mais encore l'augmentation de la température sur notre planète bien aimée. Pour couronner le tout, ces déchets industriels produisent aussi des gaz à effets de serre

L'an dernier, d'après le site lesechos.fr, le 4 septembre 2023, en été dans les pays développés comme la France (Carcassonne), la canicule faisait rage avec des températures avoisinant 43,2°C. En ce qui concerne Tamatave, si vous vous souvenez bien, le mois de décembre et de janvier ont été vraiment pénibles, la température pouvait dépasser les 30°C.

D'après le site l'Echo du Sud le 15 mars 2023, Tamatave peut collecter jusqu'à 110 tonnes de déchets par jour. Oui, 110 tonnes. Cela nous permet de visualiser les risques de pollution qui pèsent sur la ville si ces déchets ne seront pas gérés. D'ailleurs, même si cela serre le cœur de le dire : pour l'instant, la ville n'est pas un exemple parfait de propreté. Il n'y a qu'à voir les ordures dans les marchés, quartiers.

Dans la ville de Tamatave, un phénomène atmosphérique étrange survint le 16 janvier : l'apparition de nuages noirs durant lequel on avait l'impression d'être à la tombée de la nuit alors qu'il était à peine 13 heures. Ceci fut suivi des intempéries extrêmes, pluies diluviennes la semaine du 12 février. Est-ce une simple coïncidence ? Non, le climat a bel et bien changé. Nombreuses régions de l'île ont fait les frais de l'inondation comme les hautes terres centrales et dans les autres villes côtières de Madagascar telles que Brickaville, Fenoarivo Est. Dans cette dernière, d'après la page de Kolo TV le 13 février 2024 : un pont a été détruit.

La première loi que je souhaite mettre en avant est le principe 2 de la Conférence de Stockholm ratifiée le 18 juin 2005 qui énonce que : « les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservés dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin. »

L'a-t-on déjà plus ou moins respecté ? Négatif, la plupart des pays font la sourde oreille. Pour faire court, c'est nous même qui enfreignons cette loi par nos activités, le GIEC a clairement démontré dans son rapport en août 2021 le rôle des activités humaines dans les changements climatiques, notamment la combustion de combustibles fossiles. On constate actuellement un déséquilibre : des espèces meurent, l'eau devient de plus en plus dure à trouver en été dans certaines régions. Les émissions de gaz provenant de ces activités augmentent la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, piégeant ainsi la chaleur et provoquant des changements climatiques dangereux.

Les effets des changements climatiques sont déjà visibles dans le monde, des températures record, aux événements météorologiques extrêmes, en passant par la fonte des glaciers et l'élévation du niveau de la mer. En ce moment Madagascar subit déjà des conséquences comme la hausse des températures, des dures périodes de sécheresse, la famine.

A cause de quoi ? Des déchets jetés dans les canalisations. D'après le site La Croix le 17 avril 2023 : nous produisons 430 millions de tonnes de plastique. Ce sont les déchets non dégradables qui bouchent les canalisations. Ce sont les conséquences indirectes mais la pollution de l'air a un effet direct sur notre santé surtout sur les personnes qui souffrent de maladies respiratoires.

D'après le site Atmo BFC le 23 mars 2023 environ 7 millions de personnes meurent chaque année suite à la pollution de l'air dans le monde, alors qu'ici à Madagascar d'après le site de Newsmada le 31 juillet 2023 : d'après les données de l'OMS, l'air vicié entraîne un décès sur cinq à Madagascar. Les chiffres recueillis auprès du Ministère de la santé publique révèlent une augmentation progressive des cas d'affections respiratoires, passant de 148 617 en 2015 à 189 151 en 2020. Voyez par vous-même combien les cas se sont multipliés.

Lorsque que quelqu'un est atteint d'une grave maladie respiratoire, il a besoin en permanence d'oxygène. Aussi, des médecins recommandent aux femmes enceintes de ne pas s'exposer à des endroits pollués car

cela aura des effets négatifs sur l'enfant qu'elles portent.

Le changement climatique intensifie le risque d'une nouvelle maladie plus coriace. Quant aux anciennes, elles peuvent muter.

L'air pollué peut causer des maladies comme la grippe, l'asthme. Les mois précédents, la grippe frappait bon nombre de personnes, sans distinction, que ce soit enfants ou adultes. Certains y semblent plus vulnérables que d'autres. Ils n'arrivent pas à respirer normalement et pour s'endormir, c'est toute une histoire car la toux les en empêche. L'article 6 de la loi 2015-003 de la Charte de l'environnement que je récite : « Toute personne a le droit fondamental de vivre dans un environnement sain et équilibré. » Notre milieu de vie est fortement dégradé, il est devenu hostile. On a perdu le privilège de vivre dans un monde sain avec notre système de production basé sur l'industrialisation.

Il est essentiel que l'État priorise l'assainissement notamment dans le monde urbain. Il s'agit de développer davantage les canalisations dans les zones basses afin de se protéger des inondations.

De plus, l'introduction de programmes de gestion des déchets, comme le recyclage et la création d'objets à partir des déchets, dans les écoles permettrait de diminuer l'accumulation des déchets. Des élèves s'y intéresseront, j'en suis sûr et ils peuvent en faire leur métier plus tard. Il est surtout question de faire des pratiques plus que des théories.

Mesdames et messieurs, la terre, les rochers, ne pourront pas se plaindre de la chaleur ? Par contre, les êtres vivants ne supporteront pas ces hausses de températures. On peut en mourir.

L'insouciance totale, le laisser-aller ne feront que nous rapprocher du danger qui nous guette. Arrêtons de presser la planète afin qu'elle ne nous emporte pas dans sa chute. Ne lui donnons pas une raison de se venger.

Tagica Tocodi Julien SAMPY

« Grosse et alors ? »

i'Tia Miangaly ANDRIANALISON
et Malalaniaina Christiana RANDRIANARIVELO

« La balance va péter avec tout ça », « Fais un régime », « Tout ce gras va te rendre stérile », « Les hommes préfèrent les femmes minces », Insultes, moqueries... Mais de la part de qui ? De nos amis, de notre entourage et même de notre propre famille.

N'est-ce pas absurde ?

Mesdames et messieurs, membres du jury, bonjour,

A votre avis, un animal et un humain se ressemblent-ils ? Non, pas forcément.

Pourquoi, alors, une personne grosse est comparée à une baleine ou à un hippopotame ? La société a tendance à avoir des préjugés concernant les personnes qu'elle juge « différentes » qui ne respectent pas leurs standards. Selon un psychologue de l'Université du Connecticut, 58% des personnes se font critiquer en public, 76% à 87% par les membres de leurs familles, 72% à 76% par leurs camarades de classe et 58% à 73% par leurs médecins.

Dans chacun de nous se trouve un cœur qui bat, sensible à tant de choses. Comme un verre, il peut facilement se briser. Avez-vous déjà pensé au moins une fois à quel point vos mots peuvent être blessant ? Certains d'entre vous pensent sûrement à tort que l'obésité est généralement causée par une alimentation mal gérée, la gourmandise ou encore la fainéantise. Les mots de Francesca Raelison, fondatrice de l'organisation « OMENA » appuient ce fait. Selon elle, d'un point de vue sociologique, ceux qui discriminent les personnes en surpoids pensent que cet excès de poids est de leur faute. Due à cela quelque chose qui devrait être notre fierté, devient un poids lourd sur nos épaules.

Certains se sacrifient en se mettant au jeûne intermittent et d'autres aux entraînements excessifs. Ils mettent en jeu leur santé juste pour vous plaire et être acceptés de tous. Malheureusement, certaines personnes ne pouvant pas supporter ces critiques tombent dans la dépression et se vouent au suicide.

Prenons comme exemple le cas de cette jeune femme du nom de Meva qui a subi longtemps des propos grossophobes. Elle a essayé

d'ignorer ces critiques mais en vain, elle s'est faite humilier, rabaisser et rejeter à cause de son poids. Toutes ces moqueries qu'elle a reçues lui ont fait perdre la raison, la seule chose qui lui permettait de se libérer de ce cercle vicieux fut le suicide. Elle n'a pas pu jouir de ses droits à un meilleur état de santé physique et mental, conformément à l'article 12 du PIDESC : « Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ». Son histoire a fait une grande polémique sur les réseaux sociaux. Mais même après sa mort, elle se fait encore critiquer sur internet et insulte encore plus. Que : « si elle voulait être tranquille, elle aurait dû brûler quelques kilos en faisant du sport plutôt que brûler ses graisses en enfer ». N'a-t-elle pas le droit d'être en paix même après sa mort ?

Si je suis là également c'est parce que j'ai aussi subi des actes grossophobes, quand j'étais en classe de 4^{ème} jusqu'à présent encore. On m'avait traité de tous les noms comme Obélix ou hippopotame... Dès que je me regardais dans le miroir, je me trouvais si laide, leurs mots ont réussi à m'atteindre. Je pleurais souvent toutes les nuits en demandant à Dieu pourquoi il a fallu que je sois comme ça : si pitoyable et horrible. L'année dernière, on me surnommait même « la vache qui rit ». Mais je ne m'en suis jamais vraiment plainte. Ce qui m'avait plus blessée c'est quand des gens me disaient : « Mais dis-donc, tu as grossi » ou encore « tu nous rapporterais beaucoup si t'étais un bœuf ». Il y a encore quelques jours, j'ai présenté ma plaidoirie à quelqu'un mais ce qu'il a dit n'était que décourageant. Pour lui, il faudrait mieux qu'on maigrisse au lieu de se plaindre. N'avons-nous pas le droit à la parole alors ? Il faut qu'on se taise éternellement tout en enfouissant notre douleur au fond de nous ? N'est-ce pas injuste ? « Toute personne a droit à la liberté d'expression » comme le dispose l'article 19 du PIDCP ou encore l'article 10 de la Constitution de la République de Madagascar. Chaque parole a sa valeur, son importance, et personne ne devrait se priver de s'exprimer librement par peur d'être jugé.

C'est pour ça que nous nous tenons debout ici aujourd'hui. Pour que vous, cher public, preniez conscience de l'existence de la discrimination à laquelle font face les victimes des actes grossophobes. Selon l'article 225-1 du Code pénal Français : « Une discrimination se définit par toute distinction opérée entre les personnes physiques (ou morale) à raison de leur sexe (...), de leur apparence physique, (...) », et tout comportement qui porte atteinte à l'égalité des droits est puni par loi, pouvant aller d'une peine d'amende à une peine d'emprisonnement ou les deux.

En France, des associations comme Allegro Fortissimo existent déjà. Elle

se souci particulièrement de l'état psychologique des individus avec des rondeurs. Elle défend les intérêts des obèses au travail comme dans les autres domaines, aide à la réintégration des individus mis à l'écart dans la société, élabore des ateliers centrés sur l'estime de soi, ainsi que la lutte contre la grossophobie. Nous vous demandons, à vous l'Etat Malgache, d'en faire de même. Quant aux établissements scolaires, nous nous tournons spécialement vers le Ministère de l'Education Nationale. Prenez exemple de certaines entreprises comme les banques, de mettre des sanctions vis-à-vis des commentaires déplacés car selon l'article 5 de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance « Art. L. 511-3-1.-Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissages susceptible de porter à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale ». Aussi, connaissez-vous Jane Dipika Garret ? Cette jeune femme Népalaise, a prouvé qu'il n'y a pas un seul type de beauté. L'année dernière, elle s'est affichée fièrement lors de l'élection de la Miss Univers 2023. Nous avons également nos Miss Rondes à Madagascar comme Anja Malala RAKOTOMAVO et Dianah RANDRIANARISON. Elles sont bien dans leur peau et s'assument parfaitement. Alors faisons comme elles.

Le mal est déjà fait mais nous pouvons encore changer le futur. Donc brisons les chaînes de cette oppression pour que chacun puisse s'épanouir librement sans crainte ni jugement, dans un monde plus juste. Selon Victor Hugo : « Aucune grâce extérieure n'est complète si la beauté intérieure ne la vivifie. La beauté de l'âme se répand comme une lumière mystérieuse sur la beauté du corps. »

« N'oubliez pas que ce n'est pas l'apparence qui fait qu'une personne est grande mais le cœur ».

i'Tia Miangaly ANDRIANALISON
et Malalaniaina Christiana RANDRIANARIVELO

« **Ma voix, mes mots, mon droit...** »

Danay Rounah HARLANN

Mesdames et messieurs, chers membres du jury, bonjour,

Je me tiens devant vous aujourd'hui pour vous présenter un sujet qui fait débat de nos jours, un sujet qui vise chaque citoyen et citoyenne, un sujet qui est un principe fondamental pouvant éclairer la voie de toute société démocratique : la liberté d'expression. Chacun de nous est visé lorsque nous parlons de cette liberté fondamentale puisqu'elle n'est pas seulement un droit individuel mais la pierre angulaire d'une société où diverses idées peuvent s'épanouir, se confronter et évoluer.

Dans cette période où les informations se diffusent aussi rapidement que la vitesse de la lumière et où elles arrivent aux esprits à travers le monde, la liberté d'expression prend une valeur cruciale. Pourtant, comme toute liberté, elle n'est pas acquise une bonne fois pour toute. Alors, réfléchissons sur cette valeur fondamentale, examinons ses contours et discutons de la manière dont nous pouvons préserver et renforcer ce pilier essentiel de notre humanité.

Ceci est l'histoire d'une société dans le Sud de Madagascar, où la liberté d'expression avait pris un virage inattendu c'est-à-dire qu'au lieu d'être un pilier de la démocratie, elle est devenue un instrument de division et de discrimination. Chaque opinion devenait une arme pointée vers ceux qui osaient penser différemment. Dans cette société vivait une femme du nom de Rasoa, une citoyenne ordinaire qui avait exprimé une opinion divergente lors d'une réunion publique. Sa voix, qui aurait été autrefois une contribution au débat, était devenue la cible de critiques méprisantes et désobligeantes et elle fut regardée d'une manière acrimonieuse. Les autorités, cédant à une atmosphère de polarisation croissante, avaient instauré des mesures strictes, condamnant à une peine allant jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et imposant une amende de plusieurs milliers d'ariary à ceux qui osaient s'écarter de l'opinion majoritaire. Des lois étaient promulguées, limitant la liberté d'expression de ceux qui pensaient différemment. Elle se retrouva bientôt devant les tribunaux, accusée d'avoir enfreint ces nouvelles règles. A la fin du procès, le verdict tomba et elle fut condamnée pour avoir exprimé une idée considérée comme « inacceptable » par les autorités. La sentence envoya un message fort à ceux qui osaient s'opposer à l'opinion majoritaire.

Comment peut-on donc ainsi s'opposer à la diversité des opinions favorisée par la liberté d'expression ? N'est-il pas naturel chez une personne d'exprimer ses croyances, ses convictions et ses valeurs ? Pouvons-nous même avancer face à cette marginalisation faite à ceux qui définissent juste leurs pensées et opinions ? L'article 19 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen le dit bien : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » La liberté d'expression garantit donc le droit à la dissidence et à la critique. Dans un régime démocratique, chacun possède la possibilité d'exprimer des opinions divergentes qui permettent de maintenir un système politique transparent et responsable, reposant sur la confiance mutuelle entre le gouvernement et les citoyens en évitant la concentration excessive du pouvoir.

De plus, comment peut-on donc censurer les propos d'une personne ? Dieu nous a dotés d'une capacité de penser, nous différenciant des autres êtres vivants ; quel droit avons-nous de restreindre cela ? Dieu a accordé aux êtres humains le libre arbitre, les autorisant à prendre des décisions autonomes et de plus, la liberté de pensée et la liberté d'expression sont des droits fondamentaux qui découlent de la dignité humaine et de l'autonomie morale.

Certes, je comprends les préoccupations concernant les discours offensants, en raison de leur potentiel à causer du tort, à semer des divisions dans la société et encore à violer les droits des individus, surtout en ce qui concerne les discours sur la croyance religieuse ou sur la politique. Mais, en restreignant cette liberté nous risquons de créer un précédent dangereux où le pouvoir de décider ce qui est acceptable ou offensant repose entre les mains de quelques-uns, ce qui est pour moi tout à fait injuste puisque nous jouissons tous du même droit. Chacun devrait avoir le droit de penser et d'exprimer ses idées sans craindre des représailles, tant que cela ne porte pas atteinte aux droits fondamentaux des autres.

Enfin, la liberté d'expression nécessite également la tolérance envers les opinions divergentes. La société doit favoriser un climat où les idées peuvent être discutées de manière respectueuse, encourageant ainsi la diversité et l'inclusion comme l'affirme la loi numéro 2020-006 portant sur le code de la communication médiatisée de la République Malgache article 5. Oui, cette loi existe à Madagascar mais combien de fois avons-nous vu des manifestations pacifiques réprimées dans

la violence, leurs revendications légitimes étouffées par la répression brutale des autorités ? Combien de fois avons-nous entendu parler des militants des droits de l'Homme emprisonnés pour avoir osé défendre des valeurs aussi nobles que la justice et la dignité humaine ? Où est notre soi-disant attachement aux valeurs démocratiques lorsque ceux qui osent remettre en question l'autorité sont persécutés et opprimés ?

Ainsi, chère assemblée, la liberté d'expression est la flamme qui résiste au vent de l'oppression, la force qui transcende les barrières de la méfiance et de l'ignorance. Rappelons-nous que dans la diversité des voix réside la richesse de nos échanges et dans le choc des idées, émerge la lumière de la vérité. La liberté d'expression n'est pas seulement un privilège accordé mais un droit inaliénable, qui doit être protégé, nourri et transmis aux générations futures. Que résonnent nos paroles comme un écho puissant, portant avec elles un message clair et indomptable, la liberté d'expression est la boussole qui guide notre quête collective de vérité, de justice et de progrès.

Osons parler, osons écouter et surtout, osons préserver cette liberté qui fait de nous des individus libres dans une société éclairée. Que la flamme de la liberté d'expression continue de brûler avec intensité, éclairant nos chemins vers un avenir où la diversité est célébrée, où les idées peuvent s'épanouir, et où la vérité persiste.

Alors, au nom de cette liberté qui nous définit, élevons nos voix avec conviction, brisons les chaînes du conformisme et marchons fièrement vers un avenir où la diversité des idées est non seulement tolérée mais aussi célébrée. Car en fin de compte, « c'est dans la cacophonie des opinions que résonne la symphonie de la liberté. »

Danay Rounah HARLANN

« SOS à nos santés ! »

Maminiaina Escandino NOMENJANAHARY

Un jour à la maison, Maman ! Maman ! Tout va bien ? Maman ?

Pliée sur elle-même, à terre, abandonnée, des larmes coulent sur son visage, à l'intérieur d'elle-même, elle crie : « Dieu, aide-moi ! ». Sa voix est pathétique lorsqu'elle me répond : « Je vais bien, mon enfant ! ». Mais pourquoi maman pleure ? Je lui posais une deuxième fois, et avec un grand soupir elle murmurait : « Ta petite sœur est malade, gravement malade », puis une longue pause interrompt ses propos, elle me fixait dans les yeux mais son regard était vide, puis elle enchaînait : « Mais son traitement ne pourra se faire ici, le médecin nous a ordonné d'aller à la capitale, mais nous n'avons pas cette possibilité. »

Mesdames et messieurs et vous, honorable jury, bonjour,

Je me tiens aujourd'hui devant vous pour vous parler d'un sujet qui me tient à cœur : notre droit fondamental à tous, le droit à la santé. La santé est un pilier essentiel de la vie humaine. Sans elle, il est difficile, voire impossible, de mener une existence épanouie et de participer activement à la société. C'est pourquoi il est primordial de préserver et de promouvoir ce droit à la santé par tous les moyens nécessaires.

L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) énonce : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. »

Cependant, aujourd'hui ce droit est bafoué. Les diagnostics prennent du temps, les analyses médicales sont souvent inutiles et les médicaments prescrits plaisent davantage aux médecins. De plus, les consultations sont coûteuses. Des gens meurent faute de moyens pour se soigner, des patients meurent sur les lits des hôpitaux.

Selon un article de l'OMS, du 1^{er} décembre 2023, sur les composantes essentielles du droit à la santé, il comprend quatre éléments essentiels et interdépendants : la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité. Qu'en est-il de Madagascar ? Indisponibilité, Inaccessibilité, Inacceptabilité, non-qualité ?

A Madagascar, ce droit à la santé est négligé, ignoré, considéré avec indifférence.

Ma famille avait été confrontée à une situation difficile lorsque ma sœur a développé une maladie non identifiée par le CSBII de notre ville. Tout n'était que conjectures, et la réponse se limitait à : « Partez en ville, n'attendez pas longtemps ». On lui avait prescrit des antibiotiques pour calmer la douleur. Ma sœur souffrait d'une douleur épouvantable dans son ventre, qu'elle ne pouvait même pas décrire. Elle n'avait que cinq ans mais sa souffrance était quotidienne, et nous partageons tous ce fardeau.

Nos parents se sentaient impuissants face à la situation. Nous habitons très loin de la ville de Majunga, et il fallait 12 heures de trajet en pirogue pour atteindre la grande ville. Mais comment faire ? Nous savions pertinemment que les déplacements impliqueraient des consultations médicales, des analyses, des frais médicaux, l'hébergement, la nourriture, les déplacements et toutes sortes de dépenses imprévues. Nous avons prié car c'était notre seul réconfort en nous disant que Dieu saurait nous guider.

Finalement, ma mère a contracté un prêt bancaire, malgré son maigre salaire d'enseignante. Ma sœur a été opérée de son appendicite, a finalement guéri.

Et pourtant, malgré ces épreuves, nous osons parler de droit ! Le droit à la santé peut être ? Mais dans notre cas, c'était plutôt le droit à la vie qui était en jeu !

Selon les données de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) le 8 octobre 2021, « Madagascar fait face à de nombreux défis en matière de santé. Environ 50% de la population n'a pas accès à des services de santé de base. »

De nombreuses personnes sont privées d'un accès aux soins de santé essentiels, ce qui les expose à des risques inutiles et met en péril leur bien-être.

Les raisons de cette situation sont variées : manque d'infrastructures médicales adéquates, tarifs médicaux prohibitifs, discrimination systémique ou indifférence des autorités. Une longue liste.

Un cas m'a touché sur le réseau social Facebook, celui de Ratefiarisoa Gisèle Vololona, également connue sous le nom de « Maman'i Tolotra », femme courageuse de 56 ans qui réside à Tsararivotra (Toamasina). Son métier consiste à laver le linge. Malheureusement, elle souffrait d'un cancer du sein depuis longtemps, et son combat dure encore. Elle n'est toujours pas guérie, on l'a répudiée car elle n'a pas d'argent pour suivre le traitement.

Face à cette épreuve, Gisèle n'était pas toute seule, les habitants de Tamatave l'ont soutenue, et lui ont permis d'avoir un peu de quête pour prendre en charge ses soins, malheureusement c'est insuffisant. Et elle est encore là avec son combat sans soin. La générosité et la solidarité de la communauté sont essentielles pour sauver des vies et apporter un peu de réconfort à ceux qui en ont besoin. Et les responsabilités de l'Etat ?

Alors que selon le préambule de la Constitution de l'OMS (l'Organisation Mondiale de la Santé) adoptée par la conférence internationale de la santé : « Les gouvernements ont la responsabilité de la santé de leurs peuples ; ils ne peuvent y faire face qu'en prenant les mesures sanitaires et sociales appropriées. »

Le droit à la santé, mesdames et messieurs, le droit à la vie, le droit à la non-discrimination. Qui les garantit à Madagascar ?

Mesdames et messieurs, honorable jury,

La mauvaise santé à Madagascar a un effet dévastateur sur le bien-être et le développement du pays dans son ensemble. Des cas, il n'en manque pas !

Il est indéniable que nous avons été privés depuis longtemps de ce traitement médical. Il est grand temps d'agir concrètement pour garantir l'accès universel aux soins de santé. Pour y parvenir, nous devons investir dans les infrastructures médicales, former des professionnels de santé, prévenir les maladies et instaurer un système équitable et accessible à tous. Malheureusement, les gouvernements hésitent souvent à prendre des mesures pour réduire les inégalités en matière de santé.

En agissant ensemble, nous pouvons créer un système de santé plus juste et plus solidaire pour tous.

En guise de conclusion, le droit à la santé est un droit fondamental qui doit être garanti à tous, quelle que soit leur situation. Il est de notre devoir de nous opposer à toute forme de privation de ce droit et de travailler ensemble pour garantir son accès à tous aux soins de santé. En agissant ainsi, nous contribuerons à bâtir une société juste, harmonieuse et solidaire pour les générations présentes et futures.

Mesdames et messieurs, et vous, honorable jury, je vous remercie de votre attention.

Maminiaina Escandino NOMENJANAHARY

« Illusion ou réalité »
Larory Laïda VELONIRINA
et Andrea Typhaniah RANDRIMANANTENASOA

Ce n'est pas parce que je suis une femme que je dois être moins payée qu'un homme. Depuis 1850, les femmes ont le droit de voter aux élections, d'étudier dans tous les domaines, d'accéder à tous les métiers, de gérer leurs biens, à la contraception, à l'avortement. Cependant le drame continue dans le siècle que nous vivons et l'égalité entre l'homme et la femme est loin d'être atteinte.

Votre attention ! Mesdames et messieurs, les membres du jury et cher publics ; salutation. Aujourd'hui, nous sommes ici pour plaider en honneur de ces femmes qui se font exclure, rabaisser, ou même sous-estimer. L'inégalité entre les sexes est un type de discrimination qui affecte une personne mentalement ou physiquement. Malgré les avancées réalisées ces dernières décennies, il est indéniable que ce fardeau persiste encore de nos jours. Pourquoi ? Car nul n'ont rien fait, aux yeux de tous c'est une réalité normale.

Mais les hommes sont plus favorisés que les femmes. Prenons l'exemple d'une amie à moi Maria qui est ignorée par son père à cause de son genre ; contrairement à son grand frère qui est apprécié par leur père, fréquente même un meilleur établissement. J'ai été même témoins de cela car un après-midi chez elle pour faire un exposé suite à leur dispute ; son père lui disait : vois la réalité des choses arrête de te plaindre ! Serais-tu supérieure que ton frère ? Tu es une fille, après quelque année tu vas te marier, avoir des enfants, rester dans ta maison et atteindre ton mari après le travail. Ton frère lui il sera indépendant, il aura plus d'opportunité que toi. Est-ce que nous sommes dans la dessin-animée la princesse Mulan pour qu'un père dise ça à sa fille ? Non des paroles et phrases alarmantes, je ne m'imagine même pas être à sa place. Mais pourquoi inflige-t-on une discrimination absurde.

A une femme ? Or l'article 3 du préambule de la Constitution 1946 indique que « la loi Garantie à la femme dans tous les droits égaux à ceux des hommes »

Pourtant cette inégalité ne se limite pas qu'à cela ! Les femmes sont également confrontées à des obstacles dans leur carrière, avec moins d'opportunité de promotion et de poste à responsabilité La plupart de temps les femmes s'occupent des emplois de mauvaises qualités.

Elles assurent plus de trois quart du travail domestique non-rémunéré c'est-à-dire qu'elles demeurent largement défavorisées au marché du travail. Les femmes sont-elles traitées ainsi dans notre société ? Oui prenons exemple ; de ma tante Vanessa qui voulait faire une demande d'emploi en étant avocate dans un cabinet d'avocat prestigieux et elle se déplaçait même à Antananarivo pour déposer ses dossiers après avoir fini ses études en droit, malheureusement les responsables disaient qu'il n'y a pas de poste pour les femmes, mais le seul possible est dans les tâches ménagères. Or l'article des droits de l'Homme signé et ratifié dans tous les pays dont Madagascar, stipule que « tous les êtres humains naissent libre et égaux en dignité et en droit. »

La discrimination des femmes dépasse de ce que l'on pense. Ses traces ne se voient pas physiquement peut-être mais elles provoquent des douleurs dans l'âme.

Est-ce juste ? Pas du tout, or en étant femme ou homme les études faites sont les mêmes. Mais pourquoi tant d'injustice ? Des femmes font souvent référence à la limite de leurs choix et leurs possibilités surtout ici à Madagascar. Pourtant aujourd'hui les jeunes femmes n'ont été aussi jamais diplômées ; elles représentent 56,4% des effectifs universitaire et 30% des écoles de commerce.

Oui, les femmes sont souvent victimes d'une attribution de rôle en étant que mère et épouse traditionnelle. Comme nous pouvons constater dans les anciens films ou publicités ; la femme se trouve à la maison ; elle s'occupe des enfants et prépare l'arrivé son mari après Le travail. De même en se mariant la femme prenait le nom de son époux mais non pas l'inverse. C'est le cas de madame Olga une amie de ma mère qui est interdit par son mari et sa belle-mère de travailler car pour eux une femme doit toujours rester au foyer pour s'occuper de ses enfants. Quant n'est-il de l'épanouissement personnel ou professionnel d'Olga ? En privant les femmes de leurs potentiels ; nous nous privons également de leurs talents et compétences. Olympe de Gouges disait : « une femme naît libre et demeure égale à l'homme ».

Dans le secteur privé, l'écart salarial de 4% à temps de travail et les revenus salariaux moyen des femmes est inférieur de 24% à celui des hommes. À poste et compétence égal c'est de 9% à temps de travail. Pourquoi ce grand différence de salaire ? C'est la situation d'une sage-femme près de nous Miharisoa, qui travaille jour et nuit mais gagne moins qu'un infirmier administratif en face de notre maison qui n'est pas ponctuel et qui a peu de temps de travail que la sage-femme. D'après l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10

décembre 1948 affirme le droit à un salaire égale pour un travail égale
Est-ce le cas ? Non cette loi n'est pas du tout appliquée.

Tout le monde devrait être conscient que les hommes et les femmes sont égaux et qu'ils méritent un traitement égal. Comment peut-on permettre aux femmes de vivre leurs rêves et de promouvoir leurs indépendances ? Sensibiliser les gens face aux stéréotypes, faire une discussion au salon de média pour parler de ce phénomène et surtout il faut appliquer les lois que je souligne qui est une solution primordiale.

Les lois existent et elles devraient être appliquées ! Je me tourne vers vous pour changer l'histoire. Prêtons notre voix pour toutes ses femmes discriminées dans notre société ! Ensemble transformant, élimant ce fléau pour avoir un avenir meilleur. L'objectif est de parvenir à une société égalitaire dont laquelle l'homme et la femme auront la même chance de réussite et une évolution définitive. Mesdames et messieurs, en honneurs des Femmes et des générations futures, il faut que cette inégalité cesse !

Ensemble faisons de notre monde un monde sans inégalité !

Merci de votre attention.

Larory Laïda VELONIRINA
et Andrea Typhaniah RANDRIMANANTENASOA

« L'accès à l'éducation pour les enfants démunis de Madagascar »

Lorène Arisoa RAZERMERA

Mesdames et messieurs, membres du jury,

Si j'interviens devant vous aujourd'hui, en tant que lycéenne et jeune femme convaincue, c'est pour défendre le droit d'accès à l'éducation pour les enfants démunis de Madagascar. Sachez qu'un profond désespoir m'accompagne dans ce combat. En effet, je m'aperçois à l'heure actuelle que l'état social de ces enfants errants, assoiffés d'espoirs, ne cesse de s'aggraver. Quelles que soient vos aspirations, quel que soit le degré de sensibilité que vous éprouvez face à l'ampleur de cette tragédie, mon indignation face à ces injustices est la force qui me permet de porter haut ma voix en ce jour, devant cette assemblée, devant vous. Notre objectif aujourd'hui n'est pas seulement de remporter ou de décerner un prix, notre objectif aujourd'hui, est de nous battre pour offrir un meilleur lendemain à nos semblables.

Si l'éducation est l'essor même du développement humain, dénoncer son manque d'application, n'est-ce pas là notre préoccupation première ? Sinon, comment pourrions-nous continuer de survivre dans un monde rempli de délinquance et de manque de respect ? Si ce constat ne vous plonge pas dans une angoisse démesurée, croyez bien que celui-ci n'émane pas forcément de statistiques effroyables établies par les OIG puis ignorées par la majorité d'entre nous. Ce constat, mesdames et messieurs, se remarque, se démarque, s'amplifie de jour en jour devant nos yeux. Et lorsque je dis « de jour en jour », je pense au vendredi 6 octobre 2023.

Je suis en ville avec ma mère, nous roulons dans la voiture, comme un vendredi ordinaire. Elle a des courses à faire. Naturellement, je la suis. Nous revenons, les bras chargés. Baguettes de pain, jambons, serviettes en lin et savon, voilà en gros de quoi sont constitués nos sachets garnis, voilà en gros, tout ce qu'ils ne connaîtront jamais... Parce que ces achats-là émanent d'un salaire et parce que ce salaire est le fruit d'un travail et parce que ce travail résulte d'une éducation, et ces enfants-là n'en ont rien à faire, ils incarnent aux yeux de tous et en tout temps la pauvreté, la misère. Parce que l'éducation n'est qu'un mot français compliqué, que nul d'entre nous ne serait tenté de leur expliquer. Et cette petite mendicante accourt vers moi, elle ne veut pas laisser cette chance lui passer sous le nez. Cette fois-ci elle est prête à la saisir, et c'est

donc vers moi qu'elle décide de courir. Elle me supplie pour du pain, de quoi s'offrir un lendemain, elle me demande de lui retirer cette punition que la vie lui a injustement imposée... Ses yeux bruns clairs sont aussi étincelants que les diamants d'Afrique. Et pourtant, je remplis ses yeux de larmes, de larmes parce que je m'éloigne. Je l'ignore et le monde continuera de l'ignorer. Ce que j'ai fait ? Rien, je n'ai rien fait justement. Ma passivité ne lui a pas permis de vivre plus longtemps. Et pourtant je donnerais tout pour remonter le temps, ne serait-ce que pour voir sur son visage se dessiner un sourire. Elle aurait pu apprendre l'alphabet, et de nouveaux jolis mots outre « j'ai faim » ou « j'ai soif ». Elle aurait pu s'en servir pour écrire des poèmes, les envoyer à sa maman qu'elle aime. Elle aurait pu lire des livres, s'instruire, instruire autrui, ouvrir l'esprit de ses malheureux camarades. Elle aurait pu... Mais que faire ? Vous et moi vacillants face à la scène, nous sommes responsables de cette misère.

Un témoignage personnel et pourtant nous sommes tous capables de nous l'approprier. Combien d'enfants comme elle voyez-vous errer dans les rues ? On ne saurait les compter. Un droit précieux nous unit, nous regroupe dans le même sac et nous distingue de plus d'1,5 millions d'enfants sur cette île. L'accès à l'éducation. L'éducation au XXI^e siècle ne doit plus être considérée comme un privilège, mais comme un droit. La Déclaration des droits de l'enfant énonce ainsi dans l'article 7 que tout enfant a droit à l'éducation gratuite. Et pourtant dans la plupart des régions de Madagascar, le rapport MICS EAGLE Madagascar, établi par L'UNICEF, affirme que 8 enfants sur 10 parmi les plus pauvres n'ont pas accès à l'école primaire. Or, le fruit de l'éducation, c'est l'épanouissement, la paix, la bonté et la maîtrise de soi.

En vertu de l'article 22 de la Constitution malgache, chaque enfant a droit à l'enseignement primaire gratuit. Mais cette prescription hypocrite, que l'on pensait réussie, n'est finalement qu'une idée abstraite, une préoccupation majeure qui continue de s'estomper de nos esprits, tant son évidence jaillit aux yeux de tous. Permettez-moi donc de retirer ce « on dit » de vos esprits car la réalité est parfois synonyme d'apparences façonnées. L'UNICEF révèle qu'uniquement 1 enfant sur 5 possède les compétences de base en lecture et moins d'1 enfant sur 10 en mathématiques. Ainsi, environ 7 jeunes sur 10 sont alphabétisés. Et nous savons bien en vérité, que c'est l'école qui forme et qui façonne l'être humain. L'humanité n'est pas innée mais acquise par la culture, donc par l'éducation. C'est en effet par le biais de cette instance socialisatrice qu'un enfant apprend et affirme sa personnalité, afin de bâtir la vie qu'il mérite, que tout enfant mérite d'avoir. Cessons alors d'ignorer l'accroissement de ce fléau social, car cela signifierait être acteur du déclin intellectuel de notre génération.

Ne laissons plus ces enfants livrés aux mains des exploiters, exploitant ces derniers pour amasser leurs richesses malhonnêtes, tantôt par des mariages forcés, tantôt par des travaux inhumains. Laissons-leur plutôt la chance de connaître ce qu'est le vrai bonheur d'être éduqué.

Je rêve d'un monde où ce droit jaillit comme un cours d'eau et l'épanouissement comme un torrent qui ne cesse jamais de couler, dans la vie de tout enfant d'Occident et d'Orient. Je n'ai pas le pouvoir de changer le monde, mais j'ai le devoir de dénoncer pour espérer.

« La comparaison n'est pas raison » affirme Raymond Queneau. Mais aujourd'hui mesdames et messieurs, la comparaison de nos vies bénies à la leur est bel est bien porteuse d'une intolérable dénonciation, que nous ne pouvons limiter à un navrant constat quotidien. Ce fléau social continue de toucher les enfants de nos quartiers, de nos rues, de nos villes et de notre île. Et il n'y a pourtant pas de plus grande joie que d'apprendre que nos enfants marchent dans la réussite. Et c'est parce que Nelson Mandela a un jour déclaré que « l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde » que je décide de pointer la mienne sur la tempe de vos consciences. Cessons de vaciller face à de telles injustices et contribuons au façonnement d'une société nouvelle qui permettra aux générations de demain de faire avancer le monde.

Lorène Arisoa RAZERMERA



© Institut international des droits de l'Homme et de la Paix - www.iidhp.eu - 2022

 institut international
des droits de l'Homme
et de la paix


Alliance française
Tamatave

